

Date de dépôt : 19 février 2015

Rapport

de la Commission de l'économie chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport d'activités de Palexpo SA pour l'année 2013

Rapport de M. Frédéric Hohl

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'économie a étudié, lors de ses séances du 19 et 26 janvier 2015, sous la présidence de M. Roger Deneys, le projet de loi 11429 du Conseil d'Etat approuvant le rapport d'activités de Palexpo SA pour l'année 2013.

La commission a auditionné M. Claude Membrez, directeur général de Palexpo, et M. Patrick Baud-Lavigne, directeur de cabinet du DES, et les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Noémie Pauli. Qu'ils soient ici remerciés.

I. Présentation du projet de loi

Le projet de loi PL 11429 du Conseil d'Etat vise à approuver le rapport d'activités de Palexpo SA pour l'exercice 2013.

En 2013, Palexpo a attiré plus de 1 500 000 visiteurs. Les événements ayant connu la plus grande fréquentation sont le 83e Salon international de l'automobile (7 au 17 mars), l'exposition Toutankhamon (20 septembre à la fin de l'année) et Les Automnales (8 au 17 novembre).

Pour 2013, les activités de Palexpo ont eu notamment les retombées économiques suivantes pour le canton :

- retombées directes : 356 millions ;
- effets induits : 225 millions ;
- retombées fiscales : 38 millions.

II. Auditions du 19 janvier 2015 de M. Claude Membrez, directeur général de Palexpo, et de M. Patrick Baud-Lavigne, directeur de cabinet du DES

M. Claude Membrez commente le rapport d'activités en indiquant qu'il s'inscrit dans la mission de Palexpo, qui est d'attirer des manifestations dans son sein, de façon à répondre à 4 objectifs :

- dégager de l'argent sur l'économie genevoise ;
- faire rayonner le nom de Genève en Suisse et dans le monde ;
- être aussi au service de la population genevoise (Palexpo n'est pas réservé à une élite) ;
- le tout en autonomie financière : Palexpo ne reçoit pas de subvention.

Il existe 4 métiers à Palexpo : organisation d'événements (principalement des expositions), accueil d'événements organisés par d'autres organisateurs (p.ex. SIHH), assurance des prestations de services à valeur ajoutée (à tous ceux qui sont à Palexpo), assurance de la maintenance de la maison de 106 000 m².

L'année 2013 s'est passée relativement bien avec un chiffre d'affaires d'environ 77 millions consolidés (par l'Arena). Des événements tournants ont été organisés, tels que Passenger Terminal ou le congrès mondial de l'UITP (Union internationale des transports publics). Le calendrier est ponctué d'événements réguliers (p.ex. aviation ou congrès médicaux).

Dans le cadre de l'activité de Palexpo, les effets économiques et médiatiques sont importants. Palexpo, ce sont environ 185 personnes à plein temps. Du personnel temporaire est appelé pour des événements (nettoyage, restauration, électricité, etc.). Cela équivaut à l'année à environ 50 à 60 personnes à plein temps.

En termes de résultats, le chiffre d'affaires pour 2013 est de 260 000 F. Palexpo a de très gros actifs qu'il doit amortir (halles d'exposition) et le projet de rénovation de 2007 arrive à son terme maintenant. Les amortissements comptables se montent à environ 13 millions pour l'année 2013. Palexpo n'est pas fiscalisé : l'argent est toujours réinvesti.

La décision de la BNS d'abandonner le cours plancher de 1,20 pour l'Euro la semaine passée est très complexe à analyser, étant donné que

Palexpo était auparavant déjà cher par rapport à Amsterdam, Vienne ou Barcelone. Ces nouvelles ne font qu'accroître la pression sur les prix de Palexpo. M. Membrez explique être très vigilant pour l'avenir afin que Palexpo puisse assumer sa mission.

Des commissaires posent ensuite des questions.

Un député (S) demande, par rapport à la diversification des événements, quelle est la dépendance de Palexpo par rapport au Salon de l'auto. Est-ce qu'il y a une inquiétude que ce salon diminue en termes de fréquentation et d'intérêts ?

M. Membrez explique que Palexpo a trois activités, dont le cœur de cible est l'exposition ; ensuite, il y a le congrès (accompagné en principe d'une petite exposition), et les manifestations dites « événementielles », du type Supercross. En termes de charge, c'est l'exposition la plus importante. L'événementiel répond à la mission de Palexpo, à savoir celle de notoriété de Genève (la valeur ajoutée est moins importante). Le Salon de l'auto est le plus important de Palexpo. S'il devait disparaître, Palexpo disparaîtrait avec lui. Un centre d'exposition, partout en Europe, a la taille de son événement le plus grand : Palexpo s'est agrandi avec son Salon de l'auto qui représente environ 30% de l'activité de Palexpo.

Un député (PLR) pose une question par rapport à la concurrence nationale. Il demande, par rapport à Zurich et Bâle, si cela pose un problème de faire deux déplacements en Suisse pour les groupes horlogers. Quelle est la perspective du développement d'art Genève par rapport à art Basel dans un avenir de 5 à 10 ans ? Par rapport à EBACE, l'aéroport ne délivre pas suffisamment de places pour ce salon.

M. Claude Membrez répond qu'en termes de concurrence, le plus gros acteur national est MCH Group. Bâle a fusionné avec Zurich dans les années 2000 et a racheté le bâtiment de Zurich expo (30 000 m², donc pas suffisant pour le Salon de l'auto). Le mode opérationnel a fusionné. Le palais de Beaulieu, dans le canton de Vaud, a été repris par eux. Lausanne s'est trouvé coincé avec un exploitant qui lui dictait ses choix. La situation est pour eux compliquée. A Genève, nous n'avons pas de concurrence avec Lausanne car ce n'est pas le même public, ni la même dynamique. De même avec Bâle et Zurich. La concurrence pour Genève n'est pas aussi vive de celle que l'on a avec Barcelone ou Amsterdam.

Le SIHH est à Genève. Bâle, chaque année, essaye d'attirer les exposants en son sein (Richemont, Cartier etc.), mais n'y arrive pas. Le SIHH invite les acheteurs, paye les billets d'avion de ceux-ci et leurs frais d'hôtels, ce qui

n'est pas le cas à Bâle. M. Membrez ne voit pas de risque concernant ce salon à Genève.

Genève a lancé en 2013 « art Genève », qui a très bien marché. Mais Palexpo ne souhaite pas se mettre en concurrence avec Bâle, où le plus grand salon d'art contemporain se trouve. Genève essaye d'avoir une entité petite, mais haute gamme.

EBACE est un salon organisé par une association américaine. L'enjeu sera de conjuguer EBACE avec la construction de l'aile est de l'aéroport.

Un député (Ve) se réfère à l'effectif par ancienneté qu'on trouve à la page 51 du rapport et est surpris de la pyramide de l'ancienneté (environ 383 collaborateurs, dont 77 sont chez Palexpo depuis moins de 5 ans).

M. Membrez répond qu'il n'y a pas de raison particulière. Palexpo a initié différents nouveaux événements et intégré plusieurs prestations de service. Ainsi, il a fallu un nouvel effectif. Plus l'activité de Palexpo grandit, plus le besoin de personnel grandit. En général, les gens restent longtemps à Palexpo. Ils aiment cette diversité d'activités et les thématiques différentes traitées. Par contre, Palexpo est une jeune entreprise (1981), ce qui implique relativement peu de retraités. Bien entendu, toute une série de jeunes vient se former et part ensuite.

Un commissaire (PLR) remercie pour tout ce que Palexpo fait pour Genève. Un projet de loi pour supprimer l'approbation des comptes par Palexpo par le Grand Conseil a été déposé car Palexpo est une société anonyme, ce qui posait un problème juridique. Un des débats à la Commission des contrôles de gestion était les prises de participation éventuelle de Palexpo en tant que société anonyme. Palexpo a prêté un million à une société. La question se pose de savoir qui décide quoi et jusqu'où Palexpo peut aller. Cela pourrait devenir un risque pour l'Etat de Genève. De ce fait, il serait justifié pour certains de devoir approuver les comptes de Palexpo, même si le conseil d'administration, en tant qu'organe juridique est le seul compétent.

M. Membrez explique que Palexpo fait partie du périmètre de consolidation de l'Etat. Le premier critère est un actif supérieur à 100 millions et le deuxième une participation majoritaire. Palexpo en fait partie. C'est une société anonyme : il appartient à l'assemblée générale d'approuver les comptes. Il faudrait que le Grand Conseil, dans son ensemble, participe à l'assemblée générale, ce qui est un peu compliqué. Ce qui a été fait jusqu'à maintenant est que le Conseil d'Etat désigne un représentant, qui est présent à l'assemblée générale, au nom de l'Etat, actionnaire de Palexpo.

Concernant les participations, rien n'empêche aujourd'hui la société anonyme dans les statuts de prendre des participations, ni même d'octroyer des prêts. La société dont parle le député (PLR) est le sous-traitant des salons horlogers qui appartenait à deux personnes, qui ont souhaité vendre ce salon. Le risque est que ce salon s'en aille. De façon à le fidéliser à Genève, Palexpo a 10% de participation, ce qui n'est pas beaucoup. En contrepartie, Palexpo a exigé le mandat d'organisation.

M. Patrick Baud-Lavigne précise que le Conseil d'Etat voit les comptes avant leur présentation au conseil. Le fait que le Grand Conseil approuve les comptes n'est qu'une sécurité supplémentaire. Palexpo publie de manière transparente son rapport de gestion et est sous la « tutelle » du département de la sécurité et de l'économie.

Un député (UDC) se réfère à la page 44 du rapport. Il remarque qu'en 2011, les chiffres étaient meilleurs. A quoi était-ce dû ?

M. Membrez explique que les retombées économiques ne sont pas une science exacte. Cela donne une idée de combien d'argent est dépensé dans la région. Palexpo calcule en fonction du calendrier de ses événements. Ce que les participants vont dépenser à Genève est estimé (construction stand, repas, hôtel, taxi, etc.). Un congressiste médical dépense 220 F et un visiteur des Automnales par exemple 17 F. Cela donne les effets économiques directs. Ces effets directs ont les fournisseurs des premiers. Cela s'applique les matrices économétriques. Ce sont les effets économiques indirects (fournisseurs des premiers). Ensuite, les retombées fiscales sont calculées. On arrive environ à 30 ou 40 millions selon les années. Les retombées fiscales sont le retour actionnaire-Etat qui aurait investi dans Palexpo. Les concurrents et collègues en Suisse font la même chose. Plus le calendrier est chargé, plus les retombées économiques sont énormes. En 2011, deux gros événements, dont Telecom, ont fait une grosse retombée économique. En 2014, la Coupe Davis a induit des retombées économiques.

Un député (PLR) demande, par rapport à la masse salariale, si les perspectives sont assez linéaires au niveau des effectifs. Il demande ensuite, concernant les produits d'investissements, liés avec l'aéroport, ce que cela représente. Est-ce que cela découle des conditions générales des contrats d'entreprises ?

M. Membrez répond que l'effectif est lié à l'activité de Palexpo. Si l'activité est stable, il n'y a pas de raison que l'effectif grandisse et que la masse salariale augmente. Il n'y a pas de mécanisme automatique d'augmentation de salaire. Dans la restauration, Palexpo est plus ou moins calé sous le domaine de la CCT. Les salaires sont relativement bas, plus bas

clairement que ceux de l'Etat. Cependant, ceux qui travaillent à Palexpo ne le font pas uniquement pour la rémunération. Il y a une envie de vivre ce monde évènementiel et de découvrir p. ex. l'aviation ou le médical. Il y a une « passion » de Palexpo, ce qui fait qu'il n'y a pas de problème pour recruter des gens. Plus le calendrier est chargé, plus la masse salariale augmente. Il a fallu engager des personnes pour la coupe Davis, mais le chiffre d'affaires a aussi augmenté en contrepartie. Palexpo arrive à la fin du projet de rénovation de 2007 (agrandissement de la halle 6, etc.). L'entier des boulevards d'accueil pourra maintenant être rénové. La construction devrait commencer cette année et se terminer l'année prochaine. Aujourd'hui, Palexpo a moins de travaux d'investissement, mais a quand même eu 100 millions de francs de travaux de rénovation depuis 2007. Ces travaux ont été effectués sans que rien ne soit annulé du calendrier. En termes de contrat, Palexpo n'est pas soumis au marché public mais fait comme s'il l'était. Palexpo fait des appels d'offre, travaille de manière ouverte et essaye de favoriser les entreprises genevoises.

Un député (MCG) s'interroge par rapport aux indicateurs sociaux. Il voit que Palexpo a 7 hommes de 65 ans et plus. Quelle est la tranche d'âge ? Est-ce entre 65 et 70 ans, ou au-delà de 70 ans ?

M. Membrez répond qu'il n'y a pas au-delà de 70 ans. En principe, les gens prennent leur retraite et laissent les jeunes monter. Dans le cadre d'Index, la personne qui l'a géré est arrivée à la retraite il y a deux ans. Un mandat de 5 000 F à 10 000 F a été donné afin de faire la passation. Les employés de Palexpo ne restent pas « plus tard ».

Un député (S) demande, concernant la politique salariale, ce qu'il en est de la rémunération des hauts salaires. M. Membrez a dit que les bas salaires étaient plus bas que ceux octroyés à la fonction publique.

M. Membrez répond que les salaires sont, de manière générale, toute classe confondue, plus bas qu'à l'Etat.

III. Vote

Le Président demande si les commissaires acceptent l'entrée en matière sur le PL 11429 :

Pour :	11 (2 PLR, 1 PDC, 3 S, 2 MCG, 2 UDC, 1 Ve)
Contre :	—
Abstention :	—

L'entrée en matière sur le PL 11429 est acceptée à l'unanimité.

Le Président met aux voix l'unique article du PL 11429 :

Article unique Rapport d'activité

Le rapport d'activité de Palexpo SA pour l'année 2013 est approuvé.

Vote final sur le PL 11429

Pour : 11 (2 PLR, 1 PDC, 3 S, 2 MCG, 2 UDC, 1 Ve)

Contre : –

Abstention : –

La catégorie de débat retenue est les extraits.

IV. Conclusion

Au vu de ces explications, la Commission de l'économie vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, d'adopter le présent projet de loi sans modification.

Projet de loi (11429)

approuvant le rapport d'activités de Palexpo SA pour l'année 2013

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du
4 octobre 2013;
vu l'article 17 de la loi sur le Palais des expositions de Genève, du
16 novembre 2007;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du
6 novembre 2013;
vu le rapport de d'activités de Palexpo SA pour l'année 2013,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport d'activité

Le rapport d'activité de Palexpo SA pour l'année 2013 est approuvé.